



Direction de l'Education et des lycées

**2025/07/00476**

**A R R E T E**

**LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL**

- VU le Code général des collectivités Territoriales
- VU le Code de l'Education, notamment ses articles R531-52 et R 531-53
- VU l'arrêté n° 2025/07/00351 du 24 juillet 2025 portant délégation de signature,
- VU la délibération de la Commission permanente du Conseil Régional n°CP-2022-06/15-120-6871 du 30 juin 2022, relative à la fixation des tarifs de restauration et d'hébergement des EPLE,
- VU la délibération de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional n° AP-2025-06 / 01-97037 des 26 et 27 juin 2025 relative à la fixation des tarifs de restauration pour les agents régionaux des lycées,
- VU la délibération de la Commission permanente du Conseil Régional n°CP-2025-09 / 08-97957 du 26 septembre 2025 relative à la fixation des tarifs de restauration pour les agents d'Etat catégories B et C,
  
- VU la proposition faite par le Conseil d'Administration du TLPU513 LPO ALGOUD LAFFEMAS

## ARRÊTE

- Article 1<sup>er</sup>** : Les tarifs de restauration et d'hébergement du TLPU513 LPO ALGOUD LAFFEMAS, pour l'année 2026 sont fixés selon le tableau ci-joint.
- Article 2** : Madame la directrice générale des services, Monsieur le Payeur Régional, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.
- Article 3** : Le présent arrêté sera affiché et publié au recueil des actes administratifs de la Région.

Fait à Lyon, le

Pour le Président et par délégation

La Responsable du Service  
Pilotage Cadre de vie lycéenne

## **TARIFS DE RESTAURATION ET D'HEBERGEMENT 2026**

Code Région et nom de l'établissement :

TLPU513 LPO ALGOUD LAFFEMAS

CATEGORIES	TARIFS 2026	AUGMENTATION %
Tarif ticket élèves	4,30	1,00 %
TICKET OCCASIONNEL ELEVE	6,00	
FORFAIT INTERNAT 5 JOURS	2 121,00	1,00 %
FORFAIT INTERNAT 4 JOURS	1 767,50	1,00 %
INTERNE / HEBERGE	1 081,71	1,00 %
TARIF AGENT REGIONAL	2,80	
TARIF AGENTS ETAT CATEGORIES B et C	2,80	
Catégorie A	4,35	1,00 %
Stagiaire GRETA	4,30	1,00 %
Badges jetables y compris extérieurs	8,00	25,00 %
Petits déjeuners	1,50	
Goûter	3,00	Création
Repas facturés personnes morales	10,00	40,00 %
Repas évènementiel	20,00	
Internat forfait 4 jours Pôle Hand- Ball	1 944,25	
Internat forfait 5 jours Pôle Hand- Ball	2 297,75	
Internes extérieurs 4J	901,43	